

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 28 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Étaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, CORDIER Christian, REINES Christian, WAMYTAN Mickaël, QUENOT Claudine, GUICHEBAROU Christian

Absent(e)s : REY-BETHBEDER Véronique, MICHAUX Nathalie, MOUSQUEZ Marjorie, PONS Frédéric

Absent(e)s mais ayant donné pouvoir:

Secrétaire de séance : CHASSERIAUD Marie-Thérèse

Date de la convocation : 22/03/2023

Date d'affichage : 22/03/2023

DEL230328-06 : Approbation du Plan de financement pour le programme d'électrification rurale proposé par le Territoire d'Énergie 64 : Génie Civil Communications Electroniques Option A 2022 – Affaire n° 22TE053

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de génie civil communications électroniques lié à la sécurisation du poste « Bourg » (lieu de vie).

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER. Madame le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale : »Génie Civil Communications Electroniques Option A 2022, propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés, et charge le Territoire d'Énergies Pyrénées-Atlantiques de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux est des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

• Montant des travaux TTC	11 815.88 €
• Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus :	1 181.59 €
• Frais de gestion du TE64 /	492.33 €
TOTAL	13 489.80€

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération se décomposant comme suit :

• participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres	12 997.47 €
• participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	492.33 €
TOTAL	13 489.80€

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le TE64 pourra lui

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTETNER DU 28 MARS 2023

demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

-**TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Castetner,
Le Maire, Nadia GRAMMONTIN

Délibération rendu exécutoire
Transmise à la Préfecture le
Mise en ligne sur le site internet et affichée le

